

Conférence des Parties contractantes
Groningue, Pays Bas
7-12 mai 1984

Recommandation 2.7: Conservation du Parc national des oiseaux du Djoudj, Sénégal

CONSCIENTE de la sécheresse catastrophique qui sévit actuellement dans l'ensemble du Sahel;

INFORMEE des mesures prises par le gouvernement du Sénégal pour la conservation du Parc national des oiseaux du Djoudj;

ATTIRANT l'attention des participants sur la gravité des menaces qui pèsent sur l'avenir du Djoudj, inscrit à la fois sur la Liste de la Convention de Ramsar et sur celle du Patrimoine mondial et revêtant de ce fait une importance symbolique;

La Deuxième Conférence des Parties contractantes réunie à Groningue, Pays Bas, 7 12 mai 1984

RECOMMANDE que des mesures spéciales soient prises afin d'assurer l'avenir du Djoudj.